

C O N S E I L M U N I C I P A L

DU LUNDI 1^{er} JUILLET 2024

COMPTES RENDUS

PRESENTS :

Mesdames Sandie BARDET ; Michèle CERDA ; Catherine THOMAS
Messieurs Pascal LEWICKI ; Gérard BESSON ; Claude MONTILLET ; Massiga SACKO ; Thierry WAGEMANS ; Eric WALLET

EXCUSES :

Madame : Ginette CAGNAC ; Martine DESTRUDEL ; Nicole RIVES ; Jessica VIDAL
Messieurs : Hervé VEILLARD ; Raphaël AMADIEU

La séance est ouverte à 20 h30.

Ordre du jour :

- ⇒ Approbation du dernier compte-rendu
- ⇒ Travaux 2024
- ⇒ Admission en non valeur
- ⇒ Saisonniers 2024
- ⇒ Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Céré
- ⇒ Recrutement agent contractuel sur emploi non permanent
- ⇒ Assainissement : renouvellement du réseau unitaire entre la rue du 19 mars 1962 et la station d'épuration (attribution des marchés suite à l'appel d'offres, demande de subventions à l'Agence de l'eau et au Conseil Départemental)
- ⇒ Mise à jour du tableau des effectifs
- ⇒ Remplacement d'élus au CCAS et au CST
- ⇒ Questions diverses...

M. Massiga SACKO est nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2024 a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil.

Travaux 2024

• voirie pont bascule :

Présentation de 2 devis de l'entreprise STAP pour la réfection de la voirie autour du pont bascule :

- solution 1 : goudronnage de l'ensemble, coût 6 589,10 € HT
- solution 2 : goudronnage des voiries abîmées et utilisées , coût 4 751,20 € HT

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour approuver le devis de la solution 2.

• fenêtre snack piscine :

Présentation de 2 devis pour le changement d'une fenêtre ouvrant à la française par une fenêtre coulissante :

- devis de l'entreprise Laumond de 2 400 € HT
- devis de l'entreprise Costes de 1 910 € HT

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour décaler ces travaux après la saison estivale. Ce qui permettra également de vérifier si le besoin est réel.

• **Portail grange moto-cross :**

Présentation d'un devis de l'entreprise Quercy Fer pour la fabrication d'un portail métallique à la grange utilisé par le Moto-cross à Belair. Le coût est de 1 384 € HT.

La pose sera effectuée par les bénévoles du club.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour approuver ce devis.

• **Réfection toiture bâche du club housse de rugby :**

Présentation d'un devis de l'entreprise AQS pour la réfection de la toiture bâche du club housse de rugby d'un montant de 7 131,26 € HT.

Les travaux seront financés par l'amicale des joueurs du Stade Marivalois.

Le club Stade Marivalois participera financièrement à ces travaux.

La mairie est sollicitée pour une participation financière.

Mr le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'amicale des joueurs du Stade Marivalois.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour approuver cette proposition.

• **Participation achat matériel de musculation :**

Présentation d'un devis de l'entreprise Powergym d'un montant de 3 964,75 € TTC pour l'achat de matériel de musculation. Ce matériel sera utilisé dans le gymnase par une association en cours de création.

Avant de statuer, le Conseil Municipal souhaite une rencontre avec les bénévoles de l'association pour établir les conditions de financement et de fonctionnement de cette nouvelle association.

Admission en non valeur

M. le Maire présente au Conseil Municipal la liste des sommes irrécouvrables que nous a envoyé la trésorerie de Figeac. Cela concerne principalement des frais de garderie.

La somme totale est de 458,59 €.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour admettre en non valeur ces créances.

Saisonniers 2024

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les 4 saisonniers suivants pour l'été 2024 sur des postes de 32h/semaine :

- Guide au Château : Myriam Fayache en juillet et Lucie Gaubert en août

- Surveillance de l'artisanat : Noa Courtois en juillet et Tician Lafargue en août

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour approuver cette proposition.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Céré

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la convention avec la mairie de Saint-Céré afin de participer financièrement aux frais de fonctionnement de leur école primaire.

En effet, un élève de Lacapelle fréquente cette école en section Ulis, section qui n'est pas présente dans notre école à Lacapelle.

Le coût est de 439,41 €.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour signer cette convention et verser cette somme.

Recrutement agent contractuel sur emploi non permanent

Cette délibération correspond à la création des postes de saisonniers à 32h/semaine.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour créer ces postes.

Assainissement : renouvellement du réseau unitaire entre la rue du 19 mars 1962 et la station d'épuration (attribution des marchés suite à l'appel d'offres, demande de subventions à l'Agence de l'eau et au Conseil Départemental)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offres concernant le renouvellement du réseau unitaire entre la rue du 19 mars 1962 et la station d'épuration.

La commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises suivantes :

- LOT 1 « canalisations » : Entreprise STAP 444 001,85 € HT
- LOT 2 « poste de relèvement » : Entreprise VGS 104 500,00 € HT
- LOT 3 « tests canalisations » : Entreprise SARP Sud-Ouest 12 152,25 € HT

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour retenir ces entreprises pour un montant total de 560 654,10 € HT.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet définitif concernant le renouvellement du réseau unitaire entre la rue du 19 mars 1962 et la station d'épuration. Il précise qu'il est possible de demander des subventions à l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Le montant total de l'opération se chiffre à 634 700 € HT.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour valider ce projet et son plan de financement, pour demander les subventions à l'Agence de l'eau à hauteur de 70% et au Conseil Départemental du Lot d'un montant le plus élevé possible.

DEVIS RECAPITULATIF DE L'OPERATION

	LOT 1 Canalisations	LOT 3 Tests préalables à la réception	LOT 2 Poste de relèvement	TOTAL
Travaux (montants des marchés des entreprises)	444 001,85 €	12 152,25 €	104 500,00 €	560 654,10 €
Honoraires pour maîtrise d'œuvre	25 121,99 €	687,58 €	5 912,70 €	31 722,27 €
Frais divers (coordonnateur SPS, frais de parution, ...), et sommes à valoir pour aléas techniques	33 476,16 €	960,17 €	7 887,30 €	42 323,63 €
TOTAL HT de l'opération	502 600,00 €	13 800,00 €	118 300,00 €	634 700,00 €

Mise à jour du tableau des effectifs

M. le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs au 1er juillet 2024 avec la liste des postes de titulaires et de contractuels. Il propose que tous les autres postes non pourvus suite aux départs de la collectivité et à des promotions durant la période 2008 à 2023 soient supprimés. Il est précisé que cela a recueilli un avis favorable à l'unanimité du CST dans la séance du 21/06/2024.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour approuver le tableau des effectifs ci-joint et pour supprimer tous les postes qui ne sont pas répertoriés dans ce tableau.

**Tableau des effectifs
au 1^{er} juillet 2024**

I) Postes de titulaires :

Poste (grade)	Temps de travail hebdomadaire	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35 h	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35 h	
Agent de maîtrise	35 h	
Agent de maîtrise	35 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	30 h	
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	30 h	
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	25 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	8,25 h	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	30 h	
Adjoint technique	24,75 h	

II) Postes de contractuels :

Poste (grade)	Temps de travail hebdomadaire	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35 h	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	20 h	
Adjoint technique	28 h	
Adjoint technique	8,5 h	
Adjoint technique	14 h	

Remplacement d'élus au CCAS et au CST

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer des élus au Conseil d'administration du CCAS suite à l'impossibilité de certains élus d'être présents à ces réunions (M. Veillard et Mme Destruel).

Après un vote à bulletin secret, la liste de candidats (Mme Cerda et M. Montillet) recueille 9 voix sur 9 votants.

Les élus au CCAS sont désormais : Nicole RIVES, Thierry WAGEMANS, Michèle CERDA et Claude MONTILLET.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer des élus au CST suite à l'impossibilité de certains élus d'être présents à ces réunions (M. Veillard et Mme Destruel).

Après un vote à bulletin secret, la liste de candidats (Mme Cerda, M. Wagemans et M. Besson) est élue à l'unanimité.

Les élus au CST sont désormais :

Nicole RIVES, titulaire

Thierry WAGEMANS, titulaire

Michèle CERDA, suppléante

Gérard BESSON, suppléant

Questions diverses

✓ Demande de subvention exceptionnelle

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de l'association Familles Marivaloises demandant une subvention exceptionnelle pour financer le déplacement au championnat d'Europe en Croatie du 8 au 123 juillet 2024.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Familles Marivaloises.

✓ Jardin collectif

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'habitants du centre-ville pour la création d'un jardin collectif.

Il propose le jardin de Mme Lafon qui est en cours d'achat par la commune.

Ce jardin, situé derrière le Château, au-dessus du gymnase, est clôturé et possède un petit abri de jardin.

M. le Maire précise qu'une première rencontre a eu lieu entre 2 habitantes et les adjoints. La réflexion se poursuit au niveau de ces habitants avec l'idée de créer une association ouverte aux habitants intéressés.

Une réunion aura lieu afin de présenter le projet à tous les habitants du centre-ville ne possédant pas de jardin. Cette réunion concernera aussi la création d'espace pour composteurs collectifs en centre-ville.

Fin de la séance à 23h30